



POUR LES SALARIÉS DES PETITES ENTREPRISES
ET DU PARTICULIER EMPLOYEUR

SE FORMER POUR ÉVOLUER PROFESSIONNELLEMENT, C'EST IMPORTANT!



VOUS AVEZ ENVIE:

- de valoriser vos compétences professionnelles;
 - d'obtenir plus de responsabilités dans votre entreprise;
 - d'évoluer dans la grille salariale de votre métier;
 - d'évoluer vers un nouvel emploi ou un nouveau métier;
 - de préparer un projet de création d'entreprise;
- c'est le moment de mobiliser les droits à la formation que vous offre votre **Compte personnel de formation** (CPF).**



REJOIGNEZ-NOUS
CFDT.FR/ADHESION

 @CFDT

 /la.CFDT

 @cfdt_officiel

 CFDT

CFDT.FR

QU'EST-CE QUE LE CPF?

Le CPF remplace le DIF (Droit individuel à la formation) et vous permet de suivre des formations, à votre initiative, pour développer vos compétences et vos qualifications, évoluer professionnellement ou mettre en œuvre un projet.

POUR QUI?

Salariés du secteur privé, ce compte vous suit tout au long de votre carrière, même quand vous changez d'entreprise ou si vous connaissez une période de chômage. Peu importe la taille de votre entreprise, c'est vous qui décidez de l'utiliser pour la formation que vous souhaitez.

COMMENT PUIS-JE BÉNÉFICIER DE MON CPF?

Plafonné à 5 000 euros, il est ouvert dès votre entrée sur le marché du travail, et est alimenté de 500 euros chaque année. Il ne sera fermé qu'à votre départ en retraite. L'argent cumulé financera les actions de formation de votre

.../...

**RETROUVEZ LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS
LES PLUS FRÉQUENTES DANS NOTRE FAQ**

www.cfdt.fr/covid19-faq





choix : bilan de compétences, VAE (Validation des acquis de l'expérience), création ou reprise d'entreprise, etc. Votre employeur ne connaît pas le montant de votre CPF et n'a pas à vous le demander, sauf si vous sollicitez une participation financière de sa part à votre formation.

N'attendez pas, connectez-vous sur votre CPF pour découvrir les droits que vous avez déjà acquis!
> <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>



UN CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Pour bien préparer votre projet de formation, vous pouvez bénéficier du Conseil en évolution professionnelle (CEP). Gratuit, ce dispositif d'accompagnement personnalisé vous aide à faire le point sur votre situation professionnelle et à construire votre projet : > <https://www.mon-cep.org/>

COMMENT LA CFDT PEUT M'AIDER ?

La CFDT vous représente et négocie pour vous dans les Commissions régionales dédiées à votre profession (CPRIA, Commission paritaire régionale interprofessionnelle de l'artisanat, et CPR-PL, Commission paritaire régionale des professions libérales). Elles mettent en place les accords professionnels qui vous concernent : nous pouvons donc vous renseigner sur leur contenu.

REJOIGNEZ-NOUS
[CFDT.FR/ADHESION](https://www.cfdt.fr/adhesion)

Les militants CFDT présents sur votre territoire peuvent vous informer et vous accompagner pour bien utiliser votre Compte personnel de formation et pour défendre vos droits.

Une question ?
Prenez contact avec les militants CFDT près de chez vous ou près de votre lieu de travail.

VOTRE CONTACT CFDT :

Mentions légales : la CFDT est soucieuse de la sécurité des données personnelles qui lui sont confiées. Les informations nominatives que vous renseignez sur ce formulaire sont à usage exclusif de la CFDT et ne seront jamais commercialisées. Elles serviront à vous faire parvenir de l'information sur les actions de la CFDT. Elles seront enregistrées et conservées par votre contact CFDT référencé ci-dessus. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer à tout moment auprès de votre contact CFDT.

Ne pas jeter sur la voie publique.
CFDT - Service Information Communication - Novembre 2020.

**RETROUVEZ LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS
LES PLUS FRÉQUENTES DANS NOTRE FAQ**

www.cfdt.fr/covid19-faq

